



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 83516

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que sa question écrite n° 42955 du 6 juillet 2004 concernant la surpopulation carcérale n'a toujours pas obtenu de réponse. Une telle carence ministérielle est particulièrement regrettable et peu conforme aux principes les plus élémentaires de la démocratie. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique les raisons d'une telle négligence et dans quel délai elle obtiendra une réponse.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que le programme de construction de 13 200 places de détention, annoncé le 21 novembre 2002, privilégie en premier lieu les zones géographiques qui sont les plus touchées par les phénomènes de délinquance et présentent à l'heure actuelle un important déficit en capacité d'incarcération. Il vise par ailleurs à permettre aux condamnés d'effectuer leur peine d'emprisonnement dans des établissements situés à distance raisonnable de leur lieu de résidence habituelle afin de favoriser le maintien des liens familiaux et la mise en oeuvre de projets de réinsertion. Dans ce cadre, le recensement des besoins confronté à l'analyse de l'état du patrimoine pénitentiaire n'a pas permis de retenir la Moselle au titre des départements visés par le programme de modernisation puisqu'elle dispose d'ores et déjà d'un établissement de construction récente et de forte capacité, en l'occurrence la maison d'arrêt de Metz-Queuleu mise en service en 1979. La Lorraine sera toutefois dotée d'un nouvel établissement de 690 places qui sera réalisé sur le territoire de l'agglomération de Nancy. Ce centre pénitentiaire permettra la fermeture de l'actuelle maison d'arrêt de Nancy vétuste et de trop faible capacité. La mise en service de ce nouvel établissement au premier semestre 2009 aura pour conséquence de faire disparaître le surencombrement actuellement constaté à la maison d'arrêt de Metz. S'agissant plus spécifiquement de la commune de Boulay, le projet de réalisation d'un centre de détention de 400 places a été abandonné en 1988. Le site d'implantation, la caserne Grosseti, a par conséquent été remis, le 16 juin 1995, au ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83516

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 444

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10660